

**COMMUNE de SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE - 73257**  
**LISTE COMMUNALE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'OCCUPATION DES SOLS**

<b>LIBELLE DE LA SERVITUDE</b>	<b>REF</b>	<b>OBJET</b>	<b>Acte instituant la servitude</b>	<b>Gestionnaires</b>
<b>PASSAGE TRAVAUX ET ENTRETIEN DES OUVRAGES</b>	A4	Cours d'eau non domaniaux		Direction Départementale des Territoires 1 rue des Cévennes 73011 CHAMBERY cedex
<b>CANALISATIONS D'EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	A5	Collecteur de transit des eaux usées vers la station d'épuration de Villarenger	Arrêté préfectoral du 27/08/2009	Commune de SAINT MARTIN DE BELLEVILLE
	A5	Canalisations AEP lotissement du Renardeau	Arrêté préfectoral du 25/01/1999	
<b>MONUMENTS HISTORIQUES</b>	AC1	Monument classé : Chapelle Notre Dame de la Vie	Arrêté ministériel du 12/01/1949	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 94, boulevard de Bellevue 73000 CHAMBERY
	AC1	Monument classé : Croix en fer forgé et socle de Granit	Arrêté ministériel du 05/02/1944	
<b>SITES INSCRITS ET CLASSES</b>	AC2	Site inscrit : Sanctuaire Notre Dame de la Vie et ses abords	Arrêté ministériel du 08/01/1947	
	AC2	Site inscrit : Abords de la chapelle Notre Dame de la Vie	Arrêté ministériel du 06/01/1947	
	AC2	Site inscrit : Ensemble formé par les villages de St Martin et Villarencel	Arrêté ministériel du 14/03/1947	
<b>PROTECTION DES EAUX</b>	AS1	Captages de Caron, de Pecllet et de Thorens	Déclaration d'utilité publique du 18/08/1983	
<b>REMONTÉES MÉCANIQUES ET PISTES DE SKI</b>	EL	Télésiège du Bettex (remplacement)	Arrêté préfectoral du 08/12/2014	Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée des Bellevilles - mairie – BP 1 73440 SAINT MARTIN DE BELLEVILLE
	EL4	Piste de Ski Alpin du Pelozet	Arrêté préfectoral du 12/08/2008	Commune de SAINT MARTIN DE BELLEVILLE
	EL4	Telecorde des Soldanelles	Arrêté préfectoral du 20/06/2005	
	EL4	Piste de Ski Alpin du Bettex	Arrêté préfectoral du 15/06/2004	
	EL4	Téléski St Martin (enquête publique 2003)		
	EL4	Remontées mécaniques Télécabine de St Martin 1	Arrêté préfectoral du 07/03/2002	

LIBELLE DE LA SERVITUDE	REF	OBJET	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
<b>REMONTÉES MÉCANIQUES ET PISTES DE SKI</b>	EL4	Pistes de ski de fond Aménagement du secteur de Pramint	Arrêté préfectoral du 18/04/1997	Commune de SAINT MARTIN DE BELLEVILLE
	EL4	Pistes de ski de fond du Balcon Rive Droite	Arrêté préfectoral du 13/01/1995	
	EL4	Pistes de ski de fond de La Glapère	Arrêté préfectoral du 09/11/1994	
	EL4	Piste de ski de fond Les Menuires - Pont de Burdin (déviation Bettex)	Arrêté préfectoral du 21/11/1994	
	EL4	Pistes de ski alpin du Biolley (secteur Grangeraias - télésiège débrayable St Martin	Arrêté préfectoral du 03/06/1993	
	EL4	Pistes de ski de fond Les Allamands, Les Menuires, Le Chatelard	Arrêté préfectoral du 30/10/1985	
	EL4	Pistes d'arrivées sur station secteur des Grangeraias	Arrêté préfectoral du 29/01/1977	
	EL4	Piste de ski de fond secteur du Bettex	Arrêté préfectoral du 25/02/1977	
	EL4	Pistes de ski alpin télésiège de St Martin II	Arrêté préfectoral	
	EL4	Pistes de ski de fond Secteur des Iles	Arrêté préfectoral	
	EL4	Pistes de ski alpin tronçon amont chemin de La Loë		
<b>ENERGIE HYDRAULIQUE</b>	I2	Chute de la Coche	Décret ministériel du 23/06/1977	EDF CC PFA –38, rue Diderot - BP 43 38040 GRENOBLE cedex
<b>LIGNES ELECTRIQUES</b>	I4	Ligne 63 kV Contamine - Mottaret - La Rageat	Déclaration d'utilité publique du 21/06/1989	Réseau de Transport d'Électricité Centre de Développement Ingénierie 5, rue des Cuirassiers – TSA 61002 69501 LYON cedex 3
	I4	Ligne 63 kV Grand Cœur - Les Menuires - La Coche	Déclaration d'utilité publique du 02/11/1990	
	I4	Ligne 63 kv Grand Cœur -Les Menuires - Val Thorens	Déclaration d'utilité publique du 16/10/1971	
	I4	Poste 63 kV de Val Thorens		
	I4	Poste 63 kV des Menuires		
	I4	Ligne 400 kV La Coche - La Praz - St André	Déclaration d'utilité publique du 08/05/1965	

<b>LIBELLE DE LA SERVITUDE</b>	<b>REF</b>	<b>OBJET</b>	<b>Acte instituant la servitude</b>	<b>Gestionnaires</b>
<b>MINES ET CARRIERES</b>	I6	Concession de Serachaux	Décret du 25/08/1899	DREAL Savoie 430, rue Belle Eau - 73000 CHAMBERY
<b>PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES</b>	PT1	Station hertzienne de Saint Jean de Belleville	Arrêté ministériel du 21/09/1992	ORANGE – UPR – SE/ETU/MPGD Immeuble Millénaire - 654, cours du 3 <sup>ème</sup> Millénaire 69792 SAINT PRIEST cedex
	PT1	Station de Saint Martin de Belleville 1 Pointe de La Masse	Arrêté ministériel du 31/03/1969	
	PT1	Station hertzienne de Saint Martin de Belleville - Les Enverses	Arrêté ministériel du 07/06/1996	
<b>PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES</b>	PT1	Station de Saint Martin de Belleville - Les Menuires	Arrêté Ministériel du 31/03/1969	Télédiffusion De France – unité de Grenoble 26, chemin de la Poterne - 38100 GRENOBLE
	PT1	Réémetteur de Saint Martin de Belleville 3 (Les Granges)	Décret du 27/01/1975	ORANGE – UPR – SE/ETU/MPGD Immeuble Millénaire - 654, cours du 3 <sup>ème</sup> Millénaire 69792 SAINT PRIEST cedex  Télédiffusion De France – unité de Grenoble 26, chemin de la Poterne - 38100 GRENOBLE
	PT1	Réémetteur de Saint Martin de Belleville 2 (Le Châtelard)	Décret du 27/01/1975	
	PT1	Station hertzienne de Saint Martin de Belleville - Val Thorens	Arrêté ministériel du 03/07/1991	ORANGE – UPR – SE/ETU/MPGD Immeuble Millénaire - 654, cours du 3 <sup>ème</sup> Millénaire 69792 SAINT PRIEST cedex
<b>TELECOMMUNICATIONS : PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES</b>	PT2	Station de Saint Martin de Belleville - Creux de l'Ours : zone de dégagement r250		ORANGE – UPR – SE/ETU/MPGD 654, cours du 3 <sup>ème</sup> Millénaire 69792 SAINT PRIEST cedex
	PT2	Station de Saint Martin de Belleville - Les Menuires : zone de dégagement	Décret du 13/07/1989	
	PT2	Station de Saint Martin de Belleville - Les Menuires : zone de dégagement 100x1000		
	PT2	Station de Saint Martin de Belleville 1 - Pointe de La Masse : zone de dégagement		
	PT2	Station de Saint Martin de Belleville : zone de dégagement r 250	Décret du 13/07/1989	
	PT2	Station de St Martin de Belleville : zone de dégagement 100x500	Décret du 13/07/1996	
	PT2	Station de Saint Martin de Belleville : couloir 100x1000	Décret du 13/07/1989	
	PT2	Station hertzienne de Saint Martin de Belleville - Val Thorens : zone de dégagement 100x1500	Accord CORESTA	

LIBELLE DE LA SERVITUDE	REF	OBJET	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
<b>TELECOMMUNICATIONS : PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES</b>	PT2	Station hertzienne de Saint Martin de Belleville - Les Menuires : zone de dégagement r 300	Accord CORESTA	
	PT2	Station hertzienne de Saint Martin de Belleville - Les Enverses : zone de dégagement 100x230	Accord CORESTA	ORANGE – UPR – SE/ETU/MPGD 654, cours du 3 <sup>ème</sup> Millénaire 69792 SAINT PRIEST cedex
	PT2	Réémetteur de Saint Martin de Belleville 3 : zone de dégagement r 350		ORANGE – UPR – SE/ETU/MPGD 654, cours du 3 <sup>ème</sup> Millénaire 69792 SAINT PRIEST cedex <b>Télédiffusion De France</b> – unité de Grenoble 26, chemin de la Poterne - 38100 GRENOBLE
	PT2	Réémetteur de Saint Martin de Belleville 1 - pointe de La Masse : zone de dégagement r 200		<b>Télédiffusion De France</b> – unité de Grenoble 26, chemin de la Poterne - 38100 GRENOBLE
	PT2	Réémetteur de Saint Martin de Belleville 2 : zone de dégagement r 350		ORANGE – UPR – SE/ETU/MPGD 654, cours du 3 <sup>ème</sup> Millénaire 69792 SAINT PRIEST cedex <b>Télédiffusion De France</b> – unité de Grenoble 26, chemin de la Poterne - 38100 GRENOBLE
<b>RESEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	PT3	Câble RG 7311	Convention du 13/01/1975	ORANGE – UI Alpes 30bis, rue Ampère - 38000 GRENOBLE